



Blessure pendant visite immobilière

Par Montu_k

Bonjour,

Je me suis blessé, 2 fractures au pied, lors d'une visite immobilière.

Qui est responsable? est-ce que je peux obtenir un dédommagement? a qui m'adresser?

Merci pour vos réponse,

Cordialement,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Qu'appellez vous une "visite immobilière" ? Vous êtes agent immobilier ? C'est un accident du travail ?

Par Montu_k

Bonjour,

Non je suis client je visitais le bien pour un éventuel achat, la maison était en piteuse état et j'ai traversé le plancher a peine entrée dans la maison.

S'en ai suivi ambulance, urgences, etc...

Je tien a préciser que j'étais au courant de l'état du bien avant la visite, on a juste sous estimé la solidité d'une planche

Par yapasdequoi

Vous pouvez éventuellement demander des indemnités au vendeur du bien qui n'a pas signalé le mauvais état du sol. Mais si vous aviez été prévenu, c'est votre seule responsabilité.

Par Montu_k

Ok merci pour le retour

Par Moidu60

Bonjour,

ça se tente devant les tribunaux,
cas intéressant :)

Bon rétablissement nonobstant.

Par Montu_k

Merci